



Radiation de la fonction publique territoriale

Par QJo

Bonjour,

J'ai été radiée pour abandon de poste de la collectivité territoriale qui m'employait en octobre 2019.

Je ne conteste pas cette décision, néanmoins il ne m'a été remis aucun document en dehors de l'arrêté de radiation.

Je n'ai donc à ce jour ni certificat de travail, ni reçu de solde de tout compte, ni attestation pôle emploi...le service des ressources humaines me dit qu'ils n'ont aucune obligation de me fournir ces documents...est ce exact ?